

STATION D'ÉPURATION D'ATPERT

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE : Moselle

ZONE D'INFLUENCE : Attert, Schadeck,
Post et Schockville

CAPACITÉ NOMINALE :

2 200 équivalents-habitants (EH)

MISE EN SERVICE : 2019

INVESTISSEMENT STATION :

1.562.209,90 € htva

ENTREPRISES ADJUDICATAIRES :

Société momentanée Socogetra /
Exelio

GESTIONNAIRE : AIVE

COÛT ANNUEL DE FONCTIONNEMENT PAR EH :

35 €

DÉBIT JOURNALIER : 396 m³ / jour

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT :

100 % SPGE par le CVA

FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION :

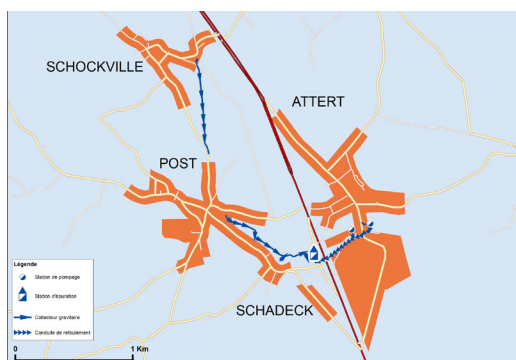
100 % SPGE par le CVA

NORMES DE REJET (MAXIMUM AUTORISÉ)

- DBO₅ : 25 mg O₂/l
- DCO : 125 mg O₂/l
- MES : 35 mg/l
- N_{tot} : 20 mg N/l

ADRESSE :

Route Attert-Schadeck,
6717 Attert



La station d'épuration d'Attert, située dans le sous-bassin hydrographique de la Moselle, traite les eaux usées des villages d'Attert, Schadeck, Post et Schockville.

Les eaux venant de Schockville, Post et Schadeck arrivent gravitairement jusqu'à la station d'épuration via des collecteurs posés le long des ruisseaux de Schockville et de Thollenweyer. Les eaux usées d'Attert en revanche sont acheminées sous pression via deux stations de refoulement.

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Une fois à la station d'épuration, ces eaux sont pompées vers un tamis-presses retenant les déchets de taille supérieure à 6 mm. Ces déchets sont relevés par une vis, déshydratés dans un compacteur et mis en sacs dans un conteneur pour être évacués dans un centre de traitement spécifique.

Après ce tamisage « fin », les eaux transitent dans le chenal du dessableur statique. Les eaux y sont mises au calme (vitesse constante de 0,3 m/s quel que soit le débit) grâce à l'utilisation d'un déversoir de type « tour Eiffel ». Cette faible vitesse permet aux particules solides minérales de se déposer au fond de l'ouvrage. Le chenal est régulièrement vidangé et les sables sont envoyés vers une filière de traitement spécifique.

Un répartiteur de débit permet ensuite de limiter le débit entrant vers les ouvrages de traitement biologique à maximum 132 m³/h. Le traitement biologique étant dimensionné pour reprendre également les eaux de pluie mélangées aux eaux usées, la présence d'un bassin d'orage est inutile. En cas de grosse pluie, le débit excédentaire d'eaux prétraitées est suffisamment dilué pour rejoindre le cours d'eau sans traitement supplémentaire.

Après ces prétraitements physiques, les eaux subissent un traitement biologique. Les eaux usées sont traitées dans un bassin d'aération de 540 m³ où la pollution biodégradable est éliminée par des micro-organismes. Ces derniers ont besoin d'oxygène pour se développer. Il est fourni par des surpresseurs. L'air introduit dans le bassin d'aération est réparti sur la totalité du fond de l'ouvrage au moyen d'un ensemble de diffuseurs à membranes micro-perforées. L'air est injecté en fonction des besoins en oxygène mesurés en continu dans le bassin par une sonde qui commande les surpresseurs. Les séquences marche-arrêt des surpresseurs permettent la dénitrification biologique. En effet, l'absence d'oxygène dans le bassin force les bactéries présentes dans les boues à dégrader les molécules de nitrate (NO₃) pour obtenir l'oxygène indispensable à leur respiration. S'ensuit un dégagement d'azote gazeux (N₂) dans l'atmosphère.

La dernière étape du traitement consiste à séparer les eaux épurées de la boue formée par les micro-organismes. Cette phase de séparation est réalisée dans le clarificateur (ou décanteur secondaire). Les boues se déposent au fond de l'ouvrage alors que les eaux clarifiées s'écoulent vers le ruisseau d'Attert en passant par un débitmètre électromagnétique permettant de mesurer le débit d'eau traitée.

GESTION DES BOUES

Une partie des boues secondaires décantées dans le fond du clarificateur sont pompées et renvoyées en tête du bassin d'aération où elles sont mélangées aux eaux entrantes. Par ailleurs, suite à l'accroissement régulier du volume des boues issues de la multiplication des micro-organismes, une purge quotidienne de boues en excès est réalisée. Ces dernières sont évacuées du clarificateur vers un silo de stockage. Ce dernier est équipé de drains afin d'épaissir les boues.

Les eaux drainées sont reprises en tête de station.

Les boues épaissies sont évacuées vers un centre d'exploitation de l'AIVE où elles sont déshydratées et dirigées vers une filière de valorisation, soit en agriculture soit en production d'énergie.

La production journalière de boues est estimée à ± 110 kg de matières sèches.

AUTOMATISATION ET TÉLÉTRANSMISSION

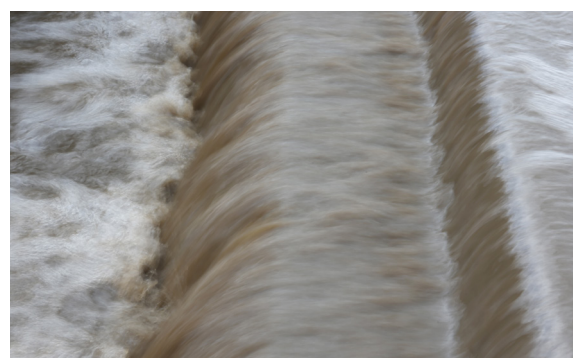
La station d'épuration et les stations de refoulement sont équipées des outils informatiques et de télécommunication permettant la gestion automatique des divers organes électromécaniques ainsi que le contrôle à distance et une surveillance permanente des ouvrages.

INTÉGRATION PAYSAGÈRE ET BIODIVERSITÉ

Toutes les dispositions constructives ont été prises pour limiter les nuisances sonores, olfactives et intégrer au mieux la station dans son environnement.

Les surpresseurs sont insonorisés et placés dans le bâtiment, les pompes se trouvent dans un local enterré, les refus de dégrillage sont ensachés, les ouvrages qui pourraient générer des odeurs sont couverts, ...

Les plantations de la station d'épuration et de ses abords ont été conçues de manière à respecter les prescriptions du « Plan Maya » auquel a souscrit la commune d'Attert. Ceci revient à agir en faveur des insectes pollinisateurs mais aussi, à assurer la pérennité de notre agriculture et à redéployer notre biodiversité. Des arbres fruitiers ont été plantés ainsi que des haies d'espèces feuillues, locales et indigènes.



L'AIVE à votre écoute...

- www.aive.be
- info@aive.be

Vous êtes témoin d'une pollution au niveau du réseau de collecte ou d'une nuisance au niveau d'une de nos stations d'épuration ?

Contactez notre service de garde 0800 94 894

SPGE : Société Publique de la Gestion de l'Eau.

AIVE : Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement.

CVA : le coût-vérité assainissement est la fraction du coût de l'eau de distribution qui sert à financer l'assainissement.

DBO₅ : la demande biologique en oxygène sur 5 jours est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

DCO : la demande chimique en oxygène est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

MES : le taux de matières en suspension est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

Équivalent-habitant : quantité moyenne de pollution produite par une personne en une journée.



**IDELUX
AIVE
IDELUX FINANCES
IDELUX PROJETS PUBLICS**